

Rozoy le : 6mai 2013

**REPONSE A L'ENQUETE PUBLIQUE
SUR LA COMMUNE DE JOUY
PROJET METHANISATION**

La Préfecture de l'Yonne a lancé une enquête publique relative à la demande d'autorisation déposée par M. le directeur de la SASU GATINAIS BIOENERGIES en vue :

- **d'exploiter une unité de méthanisation** de déchets non dangereux sur le territoire de la commune de JOUY,

- **de procéder à l'épandage** du digestat sur le territoire de communes sises sur les départements de l'Yonne, du Loiret et de la Seine et Marne.,

Cette enquête a été ouverte du mardi 2 avril 2013 au mardi 7 mai 2013 inclus à la mairie de JOUY. Le territoire touché par cette enquête contient quatre communes du ressort des activités de l'ARBRE (BAZOUCHES-SUR-LE-BETZ, BIGNON-MIRABEAU, ERVAUVILLE, ROSOY-LE-VIEIL). Pendant le délai de l'enquête, les observations que soulève le projet pouvaient être consignées par les intéressés directement sur les registres d'enquête déposés dans les mairies ou également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de JOUY pour les annexer au procès-verbal d'enquête.

Les membres du Conseil d'Administration de l'ARBRE ont pensé qu'il était indispensable de donner le point de l'Association sur ce projet, Donc, le 5 mai, notre Présidente, Anne-Marie Dautreville-Lassoury, a déposé les remarques ci-dessous sur le registre d'enquête publique à la mairie de Rozoy.

Rappel

L'ARBRE (Association des Riverains du Betz et de la Sainte-Rose pour la protection de leur environnement) a été déclarée à la Sous-Préfecture de Montargis le 29 Juillet 1992. Elle a pour activités principales la sauvegarde et la défense des équilibres écologiques. Son activité et son fonctionnement visent à :

- la préservation des sites et paysages naturels construits, des ressources naturelles et des patrimoines culturels de la région constituée par les communes riveraines des vallées du Betz et de la Sainte-Rose, ainsi que la protection de l'habitat et des conditions de vie et d'exercice des activités agricoles, économiques, sociales de leurs habitants.
- la mise en valeur des richesses humaines, naturelles, artistiques et culturelles des dix communes du bassin versant du Betz et de la Sainte-Rose : Bransles et Chaintreaux en Seine et Marne, Bazoches-sur-le Betz, Dordives, Ervauxville dans le Loiret ainsi que les cinq communes fondatrices de l'ARBRE, Le Bignon-Mirabeau, Chevannes, Chevry-sous-le Bignon, Pers-en-Gâtinais et Rozoy-le-Vieil

L'enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation est donc au cœur des préoccupations de l'ARBRE.

Localisation des zones naturelles remarquables

Le dossier fourni fait référence à des ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2, des ZPS et des zones humides. Aucune de ces zones ne semble concerner les communes d'Ervauxville et de Rozoy le Vieil alors que l'Inventaire National du Patrimoine Naturel indique que la ZNIEFF 260014912 - ETANGS PRAIRIES ET FORETS DU GATINAIS NORD ORIENTAL inclut une partie de nos communes. S'agit-il d'une omission ou la définition de cette ZNIEFF a-t-elle été modifiée ?

Eaux superficielles et souterraines

Une des parcelles situées sur la commune du Bignon-Mirabeau est en zone inondable. Aucun stockage de fertilisant ne pourra être réalisé sur celle-ci.

La zone d'épandage prévue comprend l'étang du Ridet. La commune de Rozoy le Vieil ne connaît pas l'état exact de cette pièce d'eau ; il semblerait qu'elle ait été asséchée. Il lui semble cependant dangereux que des digestats puissent y être répandus sans plus d'investigations.

Le ru Sainte-Rose n'est pas pris en compte dans cette étude. Nous ne disposons pas d'éléments chiffrés le concernant mais il semble souffrir d'un équilibre écologique précaire et c'est le plus important affluent de la rivière Betz. Les zones d'épandage prévues sur la commune sont sur son bassin versant, d'où des risques évidents de pollution.

Les stockages intermédiaires risquent aussi d'être à l'origine de pollutions de la rivière Betz et du ru Sainte-Rose car, en cas d'intempérie, le sol sera dans l'impossibilité d'absorber les précipitations qui iront directement vers le ru, entraînant avec elles les digestats.

Les enjeux relatifs aux masses d'eau souterraines ne sont pas abordés.

Plan d'épandage

Le plan d'épandage sur la commune de Rozoy le Vieil est très fortement impacté par des exclusions réglementaires (interdictions d'épandre liées aux distances par rapport aux cours d'eau et aux habitations). L'ARBRE s'inquiète de l'absence de plan d'action pour vérifier le respect de ces de ces exclusions.

Anne-Marie Dautreville-Lassoury
Présidente de l'ARBRE